



Observatoire régional
de la forêt méditerranéenne



2011



Données & chiffres-clés de la forêt méditerranéenne

en Provence-Alpes-Côte d'Azur





↳ L'Observatoire

Un Observatoire de la forêt pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Depuis sa création en 2001, l'Observatoire régional de la forêt méditerranéenne œuvre à « collecter, synthétiser et diffuser l'information, pour une meilleure connaissance de la forêt, nécessaire à la politique forestière ».

Initié par les Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Observatoire s'inscrit dans un cadre conventionnel et devient rapidement opérationnel à l'échelle régionale.

Un outil d'aide à la décision

L'Observatoire est un instrument d'aide à la décision pour les décideurs publics et privés, aux échelles régionales, départementales et territoriales, au travers de ses missions :

- > Faciliter l'accès à l'information forestière,
- > Proposer un lieu de concertation,
- > Fournir des moyens d'analyse et de prospective.

Un instrument technique et partenarial

L'Observatoire régional de la forêt méditerranéenne s'appuie sur différents outils techniques.

- > La base régionale de données forestières, traitée sous Système d'Information Géographique (SIG), constitue son fondement.
- > Le pôle forêt du Centre Régional de l'Information Géographique (CRIGE) est le lieu de rencontre et de concertation des acteurs, pour la mutualisation des connaissances et des données forestières brutes.
- > Le site internet www.ofme.org se révèle un des vecteurs principaux de diffusion de l'information régionale forestière pour un large public et les professionnels de la filière. Cinq sites partenaires sont associés afin de compléter l'information thématique.

L'Observatoire rassemble aujourd'hui les deux signataires de la convention, les Communes forestières et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'ensemble des acteurs de la forêt et du bois de la région (l'Etat, l'Office National des Forêts (ONF), le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), la coopérative Provence Forêt, les syndicats de propriétaires forestiers, etc.) contribue à la dynamique de l'Observatoire.

L'Observatoire est enfin le cadre d'animation, de concertation et d'échanges de plusieurs regroupements d'acteurs à l'échelle régionale, tels que France Forêt et PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières).

Les Chiffres clés de la forêt régionale

L'Observatoire régional de la forêt méditerranéenne édite pour la deuxième année les « **Données et chiffres-clés de la forêt en Provence-Alpes-Côte d'Azur** ». Cette publication annuelle rassemble les principaux indicateurs permettant de caractériser la forêt régionale et ses activités.

L'état des lieux de la forêt régionale

Les « Chiffres clés » constituent ainsi un outil d'analyse des espaces forestiers à l'échelle régionale. Ils présentent une synthèse des problématiques forestières et de leur évolution.

A destination des acteurs de la forêt et du bois, cette publication apporte des éléments statistiques et géographiques permettant de mieux appréhender les dynamiques et activités forestières à l'œuvre en région.

Elle s'appuie sur des sources diverses et variées telles que les données des acteurs forestiers, mais également d'autres organismes (CRIGE, INSEE, IGN...).

Mutualisation et partage de l'information forestière

Les « Chiffres clés » sont issus de la mutualisation des informations forestières conduite au sein de l'Observatoire régional de la forêt méditerranéenne. Chaque partenaire contribue à alimenter et actualiser la base régionale de données forestières. Ainsi l'Etat, l'Office National des Forêts, le Centre Régional de la Propriété Forestière, la coopérative Provence Forêt, les syndicats de propriétaires forestiers, Bois des Alpes, Forestour, etc., participent activement au partage des connaissances sur la forêt.

Participation à la réflexion prospective sur la forêt

L'analyse proposée par les « Chiffres clés » apporte les éléments clés nécessaires à la prise de décision des élus et acteurs régionaux. Elle a donc vocation à enrichir une réflexion prospective de la forêt en Provence-Alpes-Côte d'Azur, prémices de l'élaboration des politiques forestières à venir.

Les outils de l'Observatoire

Accessible à tous, cette publication offre une analyse simple et synthétique de la forêt régionale. Pour répondre à des besoins plus précis des acteurs locaux, l'Observatoire met à leur disposition la cartothèque interactive sur son site internet www.ofme.org. Cette dernière permet d'adapter la production cartographique et statistique aux demandes des territoires.

Enfin, l'Observatoire répond à des demandes spécifiques d'informations et de données, ce qui permet d'intégrer la composante forêt-bois dans une étude ou un projet d'aménagement du territoire ou de développement forêt-bois.

Sommaire

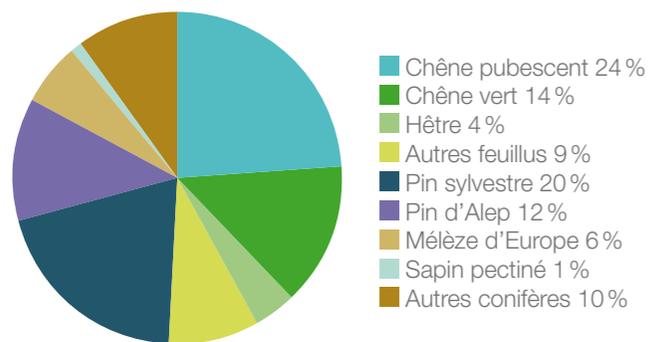
↳ L'Observatoire.....	3
↳ Les Chiffres clés de la forêt régionale	4
1.0 Ressources forestières	6
1.1 Une forêt étendue, variée et partagée.....	6
1.2 La propriété forestière	8
2.0 Gestion forestière	10
2.1 Une gestion des espaces forestiers encadrée.....	10
2.2 La gestion durable des forêts, garantie par la certification.....	12
3.0 Politiques territoriales.....	14
3.1 Les outils de politiques forestières territoriales	14
3.2 Des outils d'analyse au service des politiques territoriales.....	16
3.3 La forêt modèle de Provence.....	18
4.0 Valorisation du bois	20
4.1 Une forêt sous exploitée.....	20
4.2 Des entreprises d'exploitation forestière et de transformation	22
4.3 Le bois énergie, un débouché qui s'organise.....	24
4.4 Le bois des Alpes valorisé dans la construction.....	26
5.0 Forêt et préservation de l'environnement	28
5.1 La forêt, un rôle de protection	28
5.2 La forêt, un espace à préserver	30
5.3 La forêt régionale protégée.....	32
6.0 Forêt et enjeux sociaux.....	34
6.1 La forêt, un espace à proximité des zones péri-urbaines	34
6.2 La forêt, un espace d'accueil et de passage.....	36
7.0 Risques en forêt	38
↳ Le site www.ofme.org	40
↳ La Cartothèque interactive	42

1.0 Ressources forestières

↳ **48 %** de la région est couverte par des espaces forestiers

↳ **1 517 000 ha** de forêts

↳ SURFACES FORESTIÈRES SELON LE TYPE D'ESSENCE



1.1 Une forêt étendue, variée et partagée

Avec un taux de boisement de 48 %, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est la deuxième région forestière française. Elle dépasse la moyenne nationale, estimée à 29 %. L'Institut National de l'information Géographique et forestière (IGN) évalue le volume de bois sur pied à 114 millions de m³.

Le Var est le département français au taux de boisement le plus élevé (62 %). Le département des Bouches-du-Rhône est quant à lui le moins forestier (23 %) de la région.

A la forêt s'ajoute une forte présence de landes (15 % du territoire). La région est ainsi couverte aux deux tiers par des espaces forestiers et naturels.

La forêt régionale, de type méditerranéen et alpin, se caractérise par sa diversité. Si feuillus (49 %) et conifères (51 %) s'équilibrent, la variété du relief et du climat conduit à une répartition géographique hétérogène des essences. Les pins sylvestres dominent dans les territoires alpins alors que les pins d'Alep se développent sur le littoral. Répartis de manière plus homogène, les feuillus sont majoritairement des chênes pubescents et des chênes verts.

Concentrés en Provence-Alpes-Côte d'Azur, le mélèze et le chêne liège témoignent de la richesse et de la spécificité de la forêt régionale.

Avec une croissance forestière de 6 % (76 800 ha de forêts supplémentaires) entre les années 1990 et 2000, la forêt est en expansion. De jeunes espaces forestiers se développent sur les terres agricoles et les espaces en friche.

Les départements des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute-Provence se distinguent avec une croissance des superficies boisées supérieure à 10 %. Les Bouches-du-Rhône, les Alpes-Maritimes et le Vaucluse voient leur forêt légèrement se réduire au profit d'autres usages (urbanisation ...). La forêt varoise se développe faiblement, la croissance des espaces forestiers de l'arrière-pays compense l'urbanisation sur le littoral.

↳ EVOLUTION DES ESPACES FORESTIERS RÉGIONAUX

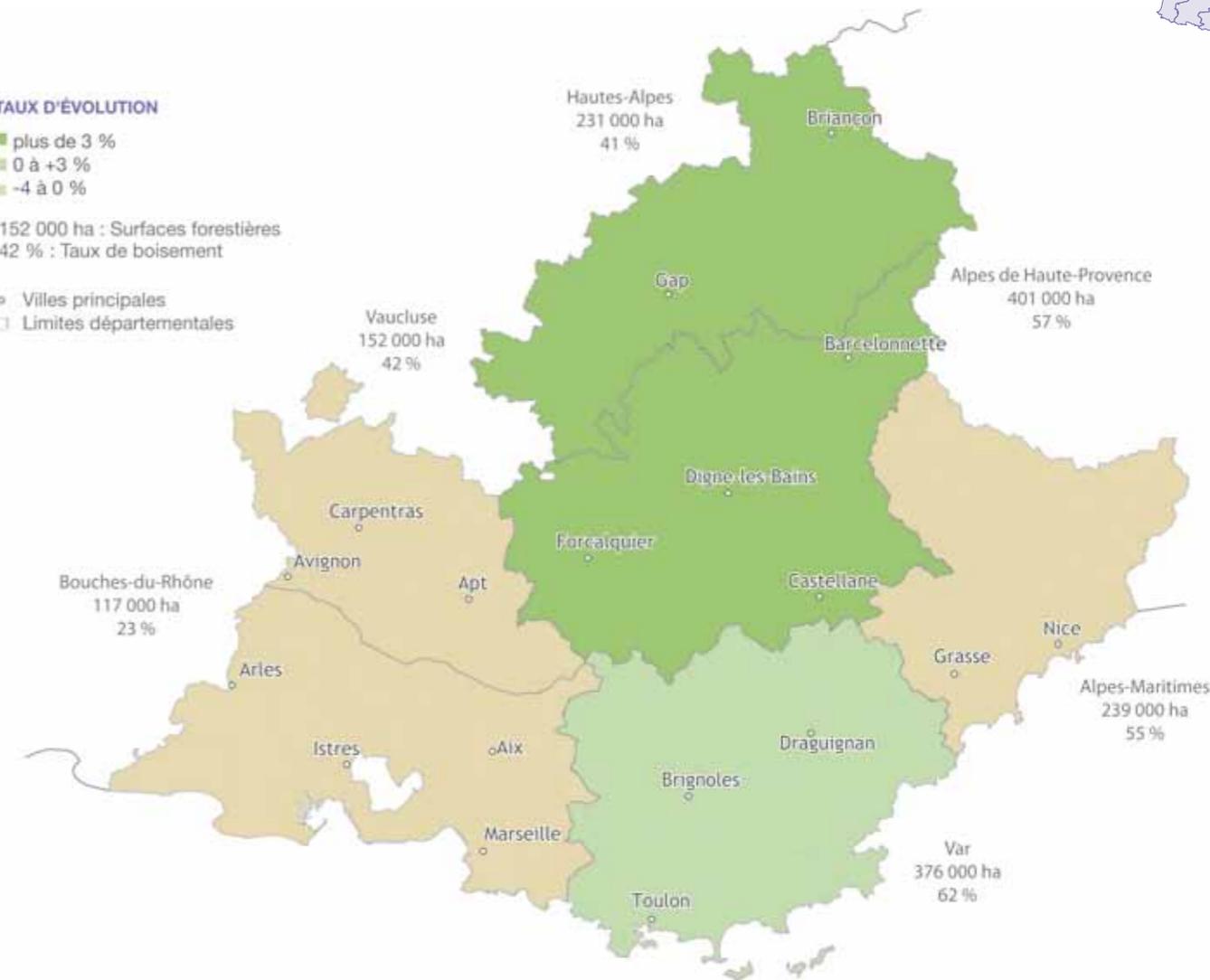


TAUX D'ÉVOLUTION

- plus de 3 %
- 0 à +3 %
- -4 à 0 %

152 000 ha : Surfaces forestières
42 % : Taux de boisement

- Villes principales
- Limites départementales

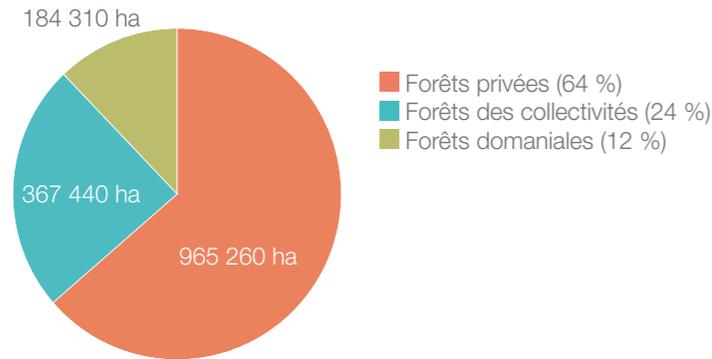


1.0 Ressources forestières

↘
64 %
de la forêt
est privée

↘
36 %
de la forêt
est publique

↘ RÉPARTITION DES PROPRIÉTÉS FORESTIÈRES



Sources : ONF 2012, IFN Cycle 3

1.2 La propriété forestière

La répartition par type de propriétaire forestier se situe dans la moyenne nationale.

Les forêts privées appartiennent à 217 850 propriétaires privés. Leur taille est hétérogène. 2 % des propriétaires ont plus de 25 hectares, soit 45 % des forêts privées. 88 % des propriétaires ont moins de 4 ha (23 % des forêts privées).

Les collectivités publiques sont propriétaires de 24 % de la forêt régionale.

703 communes et 11 intercommunalités sont propriétaires de forêt. Elles possèdent 97 % des forêts des collectivités.

Les 6 Départements de la région possèdent 6 490 ha de forêts. Le Conservatoire du littoral, principalement propriétaire dans les Bouches-du-Rhône, détient 2 150 ha de forêts.

Plus ponctuellement des établissements publics divers (Caisses Centrales d'Activités Sociales, Hôpitaux...) possèdent de la forêt, relevant, comme celle des collectivités, du régime forestier.

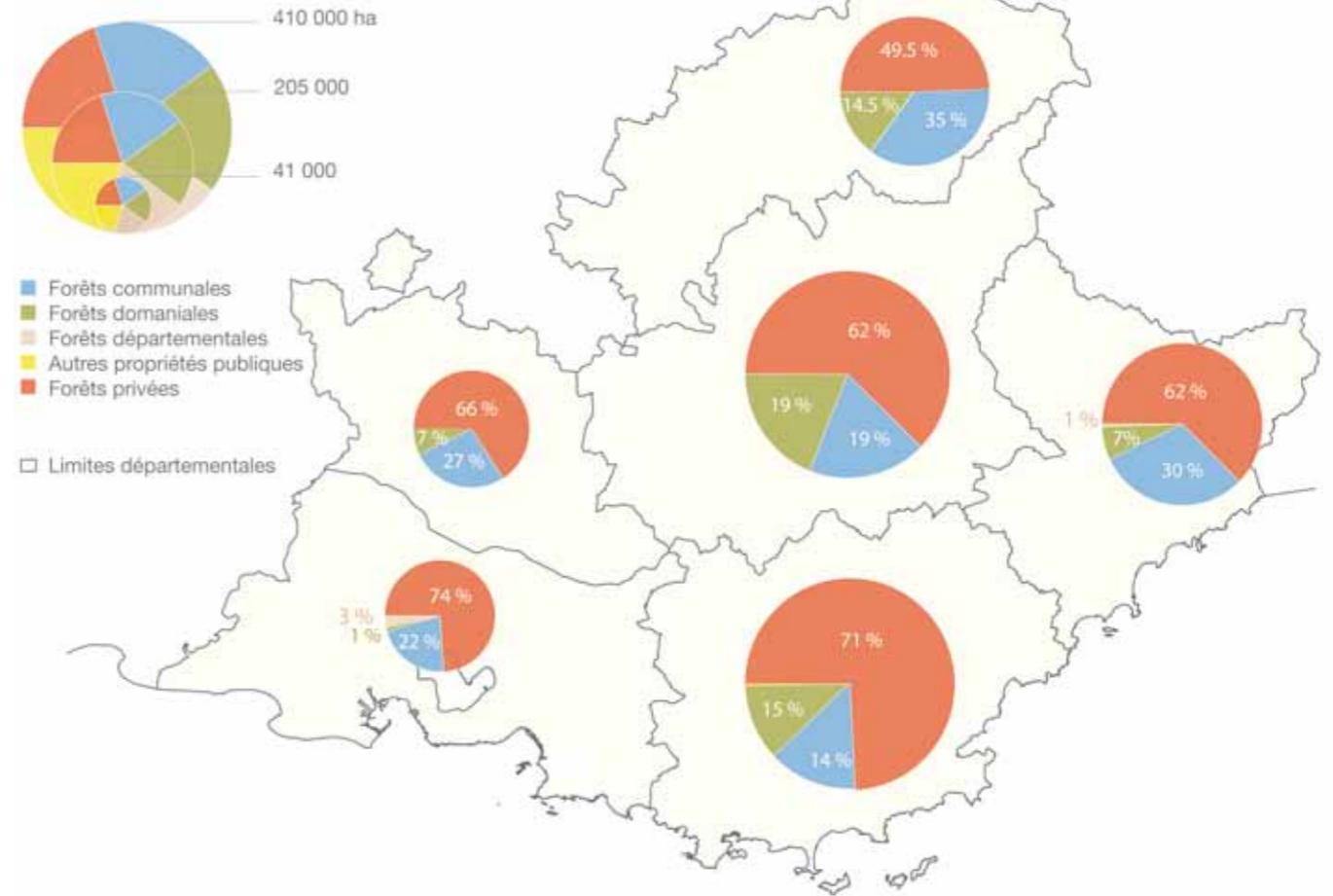
Ces structures sont propriétaires de 3 % des forêts des collectivités.

La forêt domaniale, propriété de l'Etat et gérée par l'Office National des Forêts (ONF), couvre 12 % des espaces forestiers (en incluant Canjuers).

↘ LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE



FORÊTS PAR TYPE DE PROPRIÉTÉ



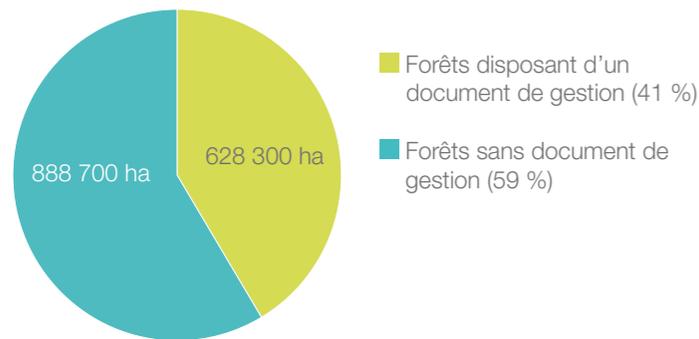
Sources : BD Cartho® - © IGN, PFA PACA n°8410 IFN Cartho Cycle 3, ONF 2012

2.0 Gestion forestière

↘
41%
des forêts
disposent d'un
document de
gestion

↘
628 300 ha
de forêts
gérées

↘
ESPACES FORESTIERS SOUMIS À UN DOCUMENT DE GESTION



2.1 Une gestion des espaces forestiers encadrée

La gestion des forêts est planifiée au sein de documents de gestion établis pour une durée d'environ 15 ans. Pour chaque forêt, ils fixent les objectifs du propriétaire et planifient les coupes, travaux et équipements à réaliser.

Pour les forêts domaniales et communales, relevant du régime forestier, les documents de gestion publics (aménagement) sont réalisés par l'Office National des Forêts. Fin 2011, la quasi-totalité des forêts domaniales et 62 % des forêts communales disposent de ces documents.

Différents documents de gestion existent en forêt privée. Les plans simples de gestion (PSG), obligatoires pour les propriétés privées de plus de 25 ha, sont agréés par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF). 41 % des espaces forestiers privés soumis à un PSG obligatoire en sont dotés.

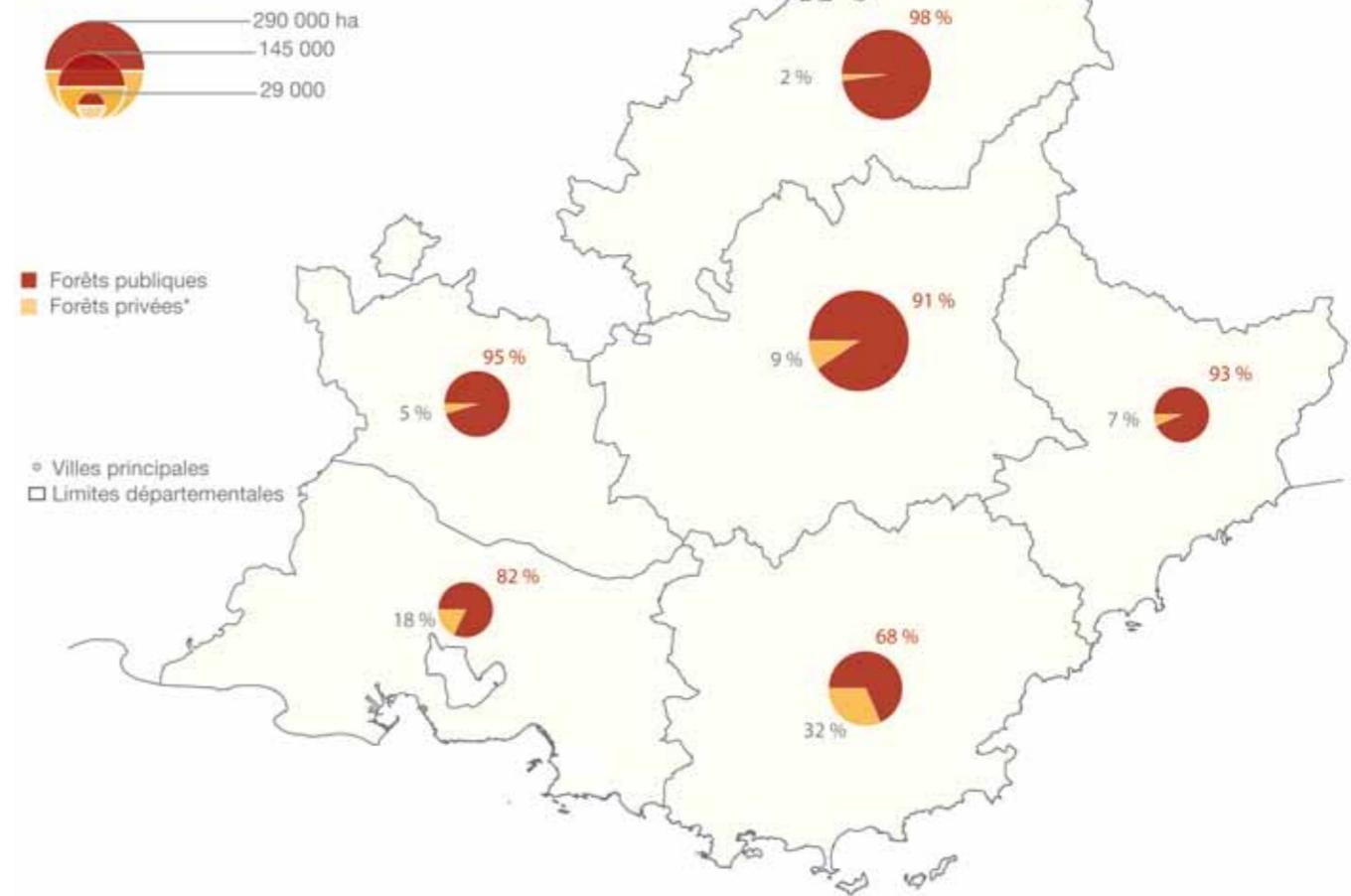
Les règlements types de gestion (RTG) et les codes de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS) sont des documents simplifiés pour la gestion des forêts privées de moins de 25 ha.

Sur 1 517 000 ha de forêts, 41 % sont couverts par un document de gestion (628 300 ha).

↘
UNE GESTION DES ESPACES FORESTIERS ENCADRÉE



FORÊTS GÉRÉES SELON LE TYPE DE PROPRIÉTÉ



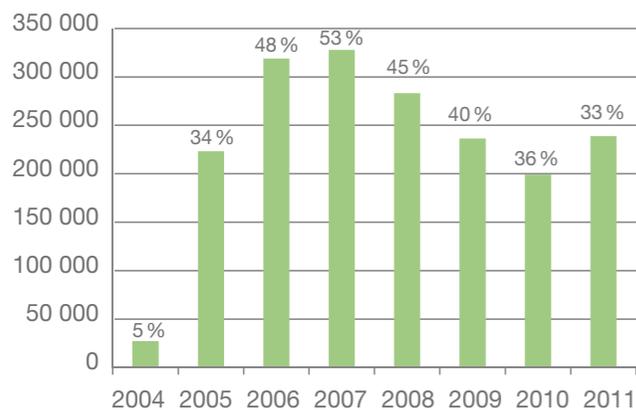
* Forêts disposant d'un PSG ou un CBPS

2.0 Gestion forestière

↘
33 %
des bois
exploités sont
certifiés PEFC

↘
415 410 ha
de forêts
certifiées

↘ VOLUMES DE BOIS EXPLOITÉS (M³) CERTIFIÉS PEFC



Sources : DRAAF PACA, EAB 2011

2.2 La gestion durable des forêts, garantie par la certification

Le programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC) garantit la gestion et l'exploitation durable des forêts. Chaque propriétaire forestier a la possibilité de demander la certification de la gestion de sa forêt. La coopérative Provence Forêt propose à ses adhérents un système de certification groupée.

En 2011, 33 % des volumes de bois récoltés sont certifiés PEFC dans la région. Depuis 2004, le volume de bois certifié a été multiplié par 9. Après une forte croissance de l'exploitation de bois certifiés, cette dernière a connu une diminution de 2008 à 2010. Cette tendance s'est inversée en 2011.

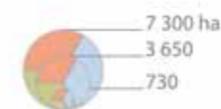
En 2012, 27 % des forêts régionales sont certifiées (415 410 ha de forêts). Ce chiffre cache une forte hétérogénéité. Ainsi, 100 % des forêts domaniales de la région sont certifiées, ce taux se réduit en forêt des collectivités (31 %) et en forêt privée (2%). Depuis 4 ans, la surface forestière certifiée a connu un essor de 8 %.

% par rapport
au total exploité

↘ CERTIFICATION DES FORÊTS

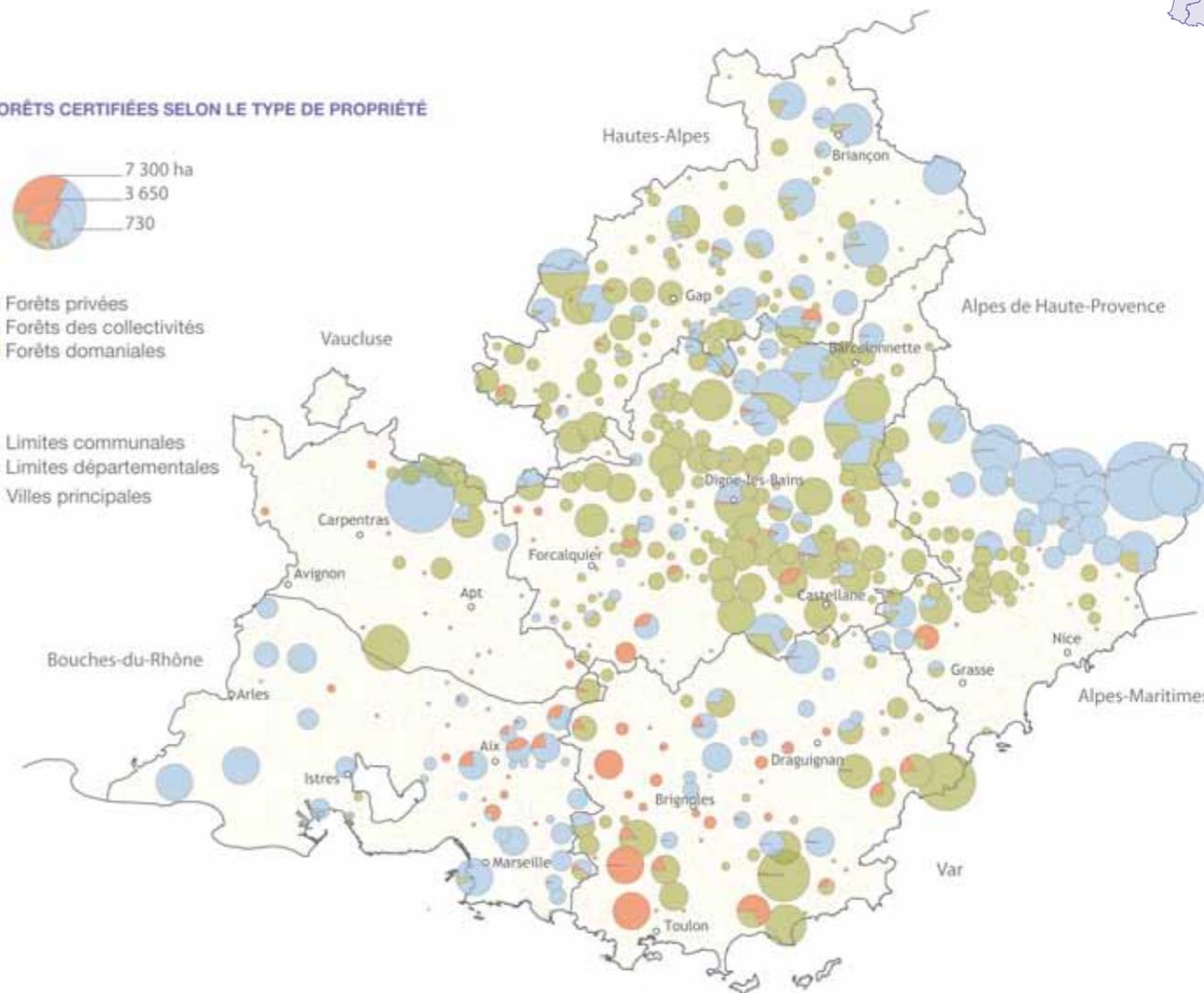


FORÊTS CERTIFIÉES SELON LE TYPE DE PROPRIÉTÉ



- Forêts privées
- Forêts des collectivités
- Forêts domaniales

- Limites communales
- Limites départementales
- Villes principales



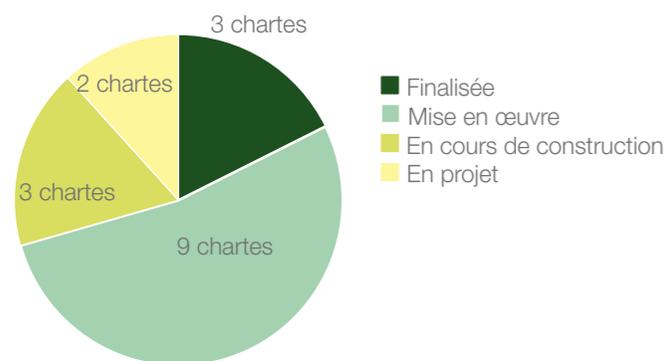
Sources : BD Cartho® - © IGN, PFAR PACA n°B410, PEFC PACA 05/2012

3.0 Politiques territoriales

↘
53%
des forêts
situées dans
une charte
forestière de
territoire

↘
17 chartes
forestières de
territoire

↘
ETAT D'AVANCEMENT DES CHARTES FORESTIÈRES DE TERRITOIRE



3.1 Les outils de politiques forestières territoriales

Depuis les années 2000, les territoires peuvent se doter d'une politique forestière. Cette politique est définie dans un document cadre, la charte forestière de territoire (CFT). Les chartes analysent la place de la forêt sur le territoire afin de bâtir un projet partagé. Ce dernier se concrétise par des actions concertées afin de favoriser le développement local.

Avec 17 chartes forestières, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est la deuxième région française regroupant le plus grand nombre de chartes. Ce développement est lié à la prise de conscience des élus de la multifonctionnalité de la forêt, des enjeux méditerranéens et du potentiel forestier.

En 2012, 435 communes de la région sont concernées par une démarche de charte forestière. 9 chartes sont mises en œuvre, 5 sont en phase d'élaboration ou de projet et 3 finalisées en 2011. Ces territoires couvrent 800 000 ha de forêts, soit 53 % de la forêt régionale.

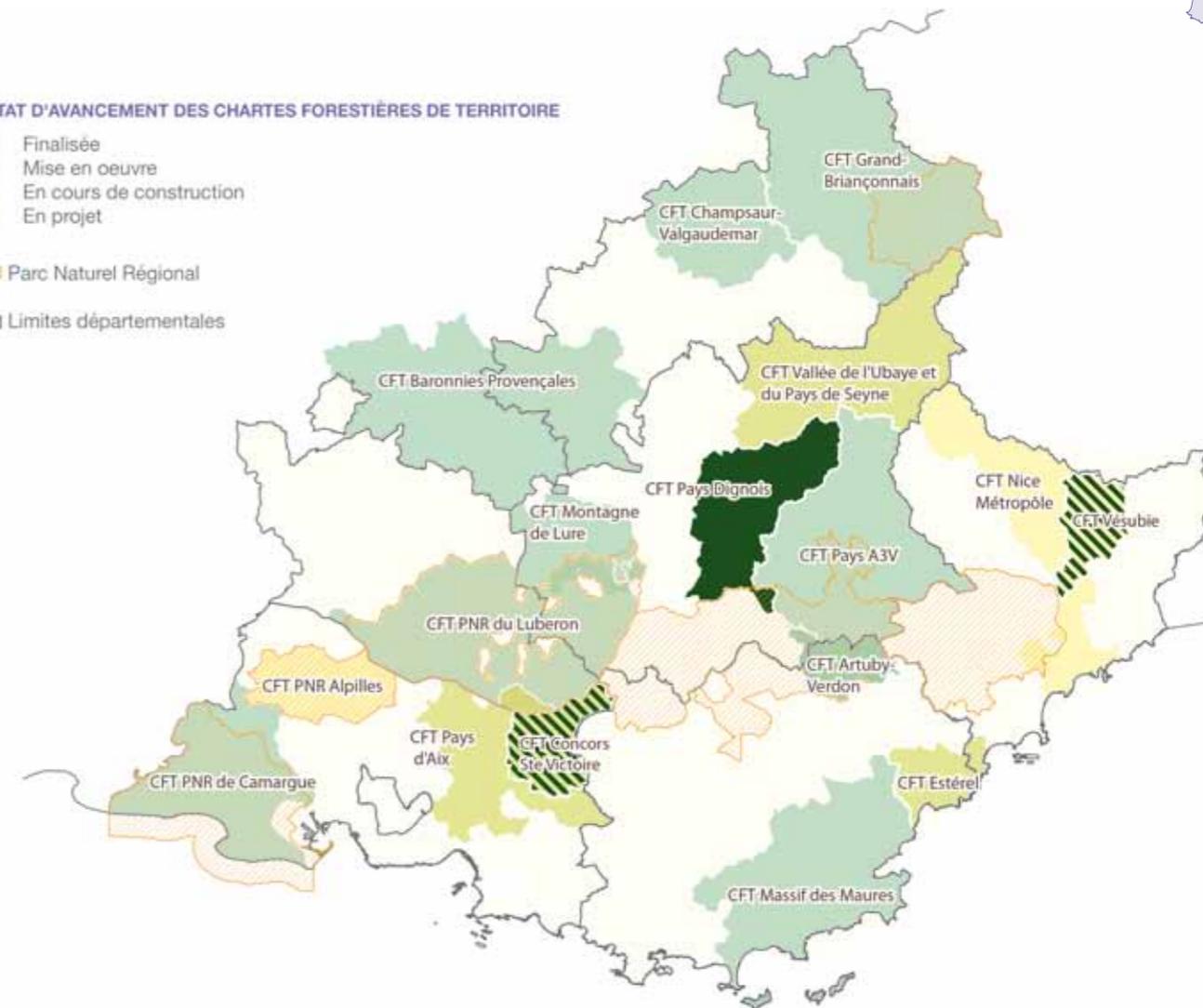
En complément des chartes forestières de territoire, 6 parcs naturels régionaux (PNR) ont été créés en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ces derniers couvrent 322 850 ha de forêts soit 21 % des espaces forestiers. Ils protègent et valorisent le patrimoine naturel, culturel, et social. 5 parcs naturels régionaux ont choisi de traiter les problématiques forestières dans le cadre d'une charte forestière de territoire.

↘
LES OUTILS DE POLITIQUES FORESTIÈRES TERRITORIALES



ETAT D'AVANCEMENT DES CHARTES FORESTIÈRES DE TERRITOIRE

- Finalisée
- Mise en œuvre
- En cours de construction
- En projet
- Parc Naturel Régional
- Limites départementales

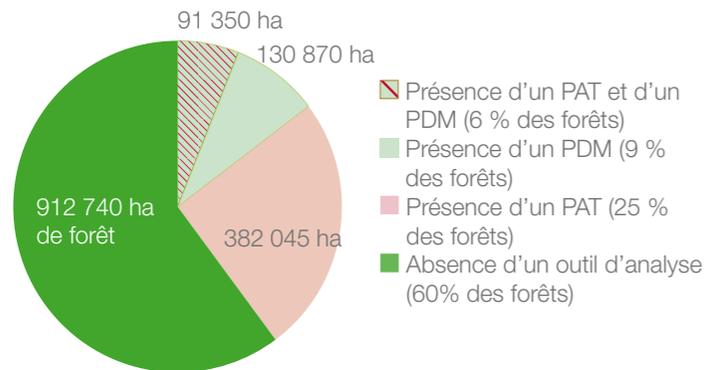


3.0 Politiques territoriales

↘
40%
des forêts concernées par un outil d'analyse

↘
33 outils
d'analyse

↘ FORÊT INTÉGRÉE DANS LES DOCUMENTS D'ANALYSE



3.2 Des outils d'analyse au service des politiques territoriales

Les plans d'approvisionnement territoriaux (PAT) ont pour objectif de planifier et d'organiser la valorisation du bois en circuit court. Ces plans analysent et quantifient notamment le bois disponible sur le territoire en fonction des débouchés, de la provenance et du coût de mobilisation. 9 territoires sont concernés par un plan d'approvisionnement. Ils couvrent 382 045 ha de forêts soit 25 % de la forêt régionale.

Les plans de développement de massif (PDM) sont, quant à eux, des outils de mobilisation des propriétaires forestiers privés afin d'optimiser la récolte de bois. 24 massifs sont concernés par un plan. Les PDM couvrent 184 000 ha de forêts des particuliers soit 18% de la forêt privée. Des zones sont identifiées en fonction de la difficulté d'exploitation et du potentiel de bois mobilisable. En 2011, 32 000 ha de forêts étaient classées en zone d'intervention, soit 10 % des forêts privées.

Ces deux outils d'analyse couvrent 604 260 ha de forêts, soit 40 % des espaces forestiers. Ils viennent en appui opérationnel à la politique de valorisation du bois définie dans le cadre des chartes forestières de territoire. Ils sont majoritairement localisés dans le massif alpin. Les deux outils sont complémentaires, ils se superposent sur certains territoires.

↘ LES OUTILS D'ANALYSE

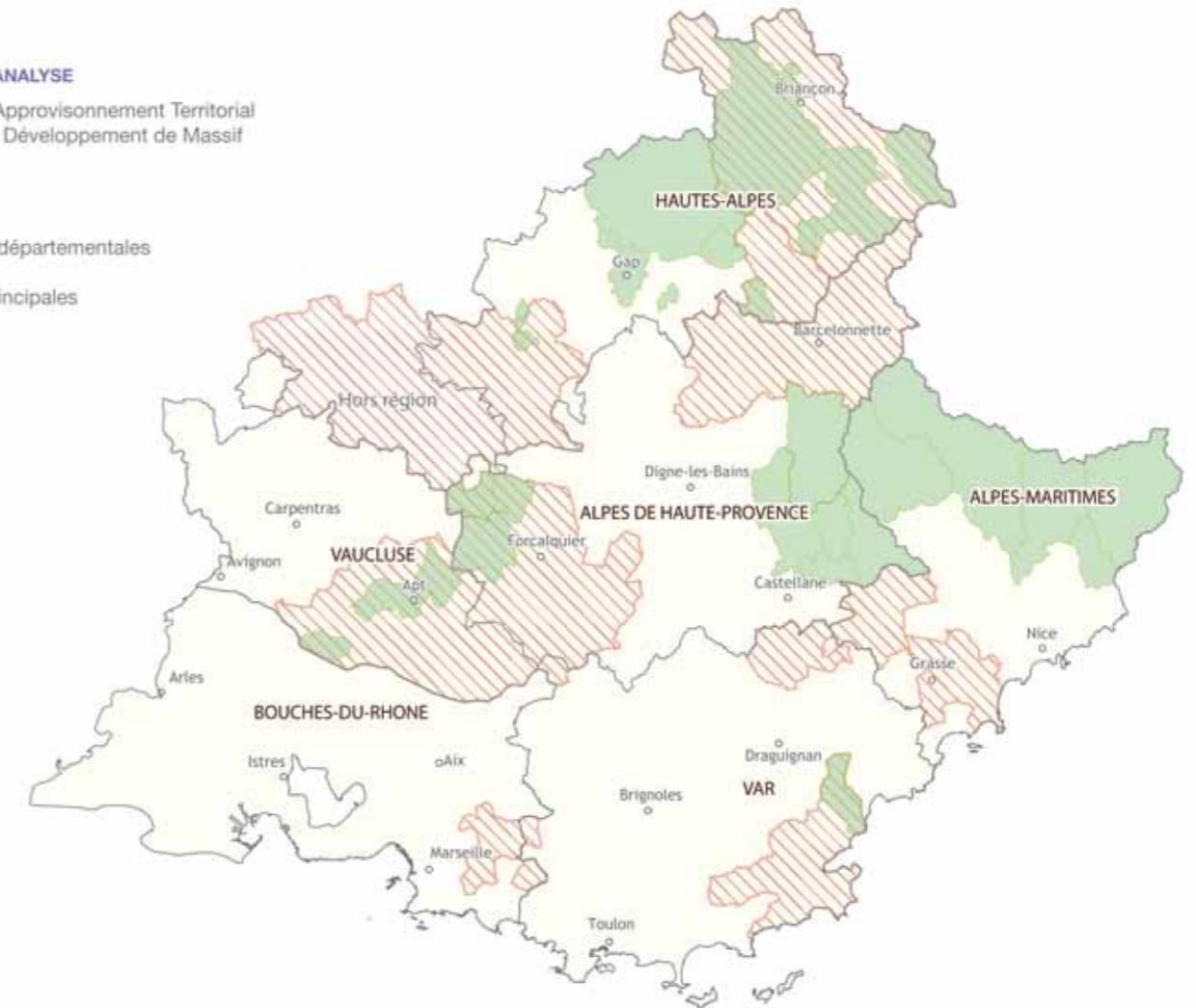


OUTILS D'ANALYSE

- Plan d'Approvisionnement Territorial
- Plan de Développement de Massif

Limites départementales

Villes principales



3.0 Politiques territoriales

77 communes dans la forêt modèle

188 980 ha de forêts concernées

UN RÉSEAU INTERNATIONAL D'ÉCHANGES ET DE CONCERTATION



3.3 La forêt modèle de Provence

La forêt modèle est un outil de gouvernance locale et partagée s'inscrivant dans un cadre d'échanges et de reconnaissance internationale. Sous l'impulsion de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les acteurs des massifs de l'Etoile, du Garlaban, de la Sainte-Baume et des Maures ont engagé la création d'une forêt modèle sur leur territoire.

Située sur les départements des Bouches-du-Rhône et du Var, la forêt modèle de Provence couvre près de 309 540 ha et est répartie sur 77 communes. Les espaces forestiers couvrent 61 % du territoire. Ils se caractérisent par leur diversité au niveau de la structure des peuplements et des essences forestières. La forêt modèle est composée de 46 % de feuillus, 36 % de conifères et 18 % de forêts mélangées. Les revenus économiques liés à la forêt sont faibles. Les bois sur pied sont majoritairement destinés à l'industrie et au chauffage (74 %). 17 chaufferies sont en fonctionnement sur le territoire. Située à proximité des espaces urbains, littoraux et touristiques, la forêt a un rôle récréatif et social. Elle est soumise à un important risque d'incendies. Depuis 20 ans, 3 350 feux ont parcouru 29 750 ha de forêts.

En conséquence, les partenaires de la forêt modèle souhaitent :

- > Développer une nouvelle économie de la forêt,
- > Encourager une gestion multifonctionnelle des territoires forestiers péri-urbains,
- > Promouvoir l'accueil en forêt et le développement local autour des ressources de la forêt.

PERIMÈTRE DE LA FORÊT MODÈLE DE PROVENCE



FORÊT MODELE DE PROVENCE

- Périmètre
 - Villes principales
 - Limites départementales
 - Limites communales
- 1 Massif des Maures
 - 2 Massif du Sud de la Sainte Baume
 - 3 Massif des Monts Auréliens et du Nord de la Sainte-Baume
 - 4 Massif de l'Etoile-Garlaban

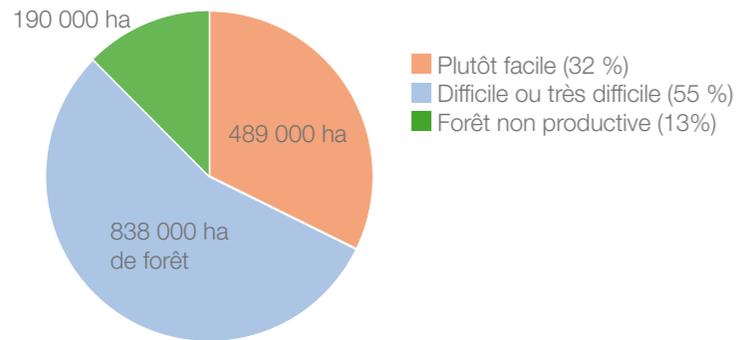


4.0 Valorisation du bois

↘
720 000 m³
de bois
exploités

↘
3 300 000 m³
de bois produits
annuellement

↘ NIVEAU D'EXPLOITABILITÉ DES ESPACES FORESTIERS



Sources : Tome régional IFN 2010

4.1 Une forêt sous exploitée

Les critères d'exploitabilité des forêts déterminent la pertinence de valoriser certaines forêts, plutôt que d'autres. L'IGN définit le niveau de difficulté d'exploitation selon l'accessibilité de la forêt, la pente et les caractéristiques du terrain.

L'IGN identifie 1 327 000 ha de forêts de « production » qui pourraient être exploitées, soit 87 % de la forêt régionale. Parmi ces espaces, 489 000 ha de forêts sont facilement exploitables au vu des contraintes de terrain (32 % de la forêt régionale). Ces espaces couvrent plus de 50 % de la forêt de production dans le Vaucluse, le Var et les Bouches-du-Rhône.

En 2011, 720 000 m³ de bois ont été récoltés dans la région. En 2009, 50 % des bois récoltés sont destinés aux bois d'industrie. Le bois d'œuvre (27 % des récoltes) apporte quant à lui une valeur ajoutée plus importante.

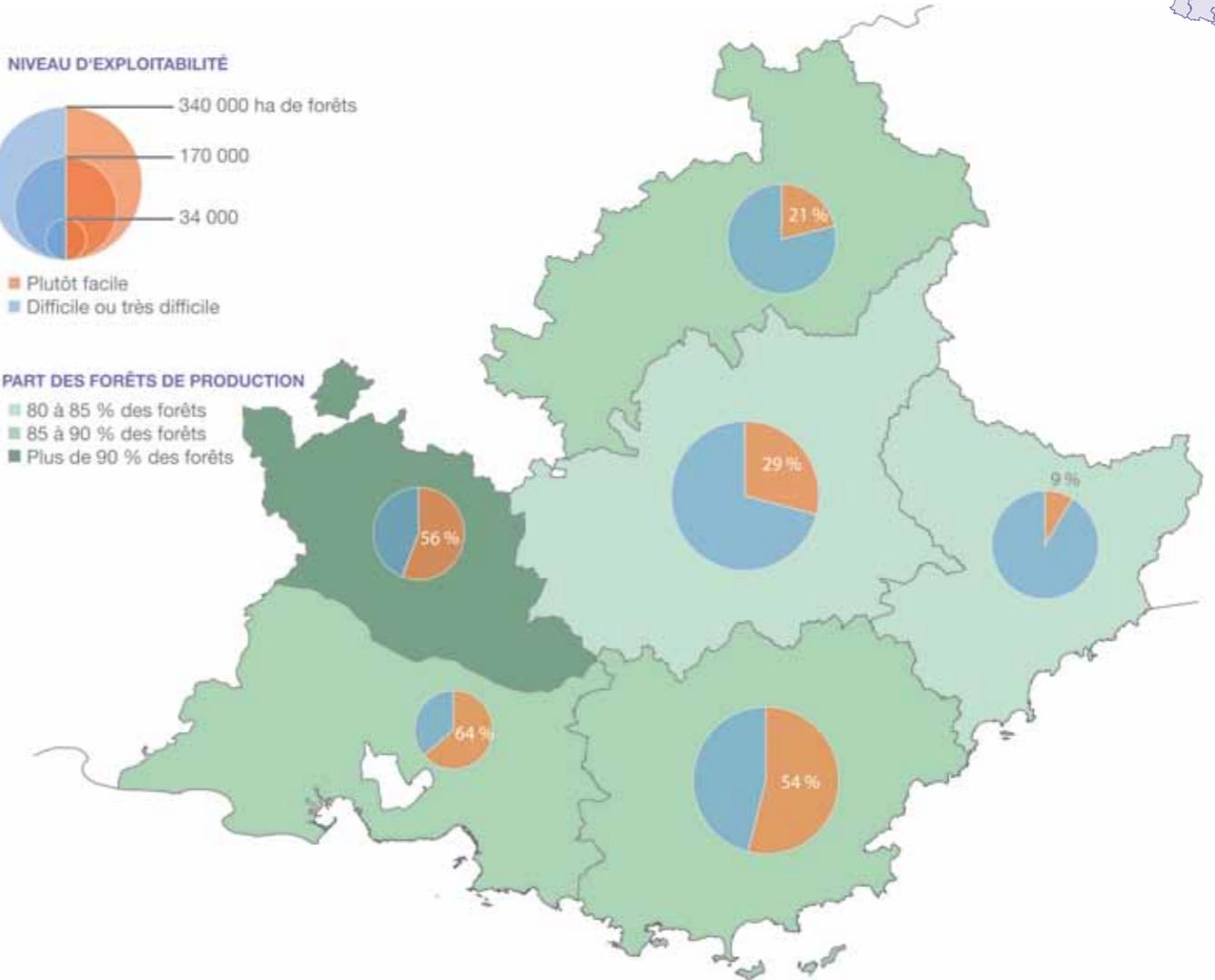
Dans le même temps, l'accroissement naturel forestier est estimé à 3,3 millions de m³ par an dans la région. Par rapport à 2011, la part de l'accroissement annuel exploité est de 22 %. La forêt est donc sous exploitée.

↘ EXPLOITABILITÉ DES ESPACES FORESTIERS



PART DES FORÊTS DE PRODUCTION

- 80 à 85 % des forêts
- 85 à 90 % des forêts
- Plus de 90 % des forêts



Sources : BD Cartho® - © IGN, PFAF PACA n°8410
Tome régional IFN 2010

4.0 Valorisation du bois

↘
8 716
entreprises
valorisent
le bois

↘
25 886
salariés

↘ RÉPARTITION DES ENTREPRISES VALORISANT LE BOIS

Nature	Nb entreprises	Répartition entreprises	Nb salariés	Répartition des salariés
Menuiserie Ebénisterie	5 102	59 %	6 409	25 %
Commerce	2 117	24 %	14 470	56 %
Charpente, couverture, ossature	734	8 %	2 058	8 %
Sylviculture	310	4 %	1 193	5 %
Exploitation	237	3 %	260	1 %
Imprégnation	84	1 %	276	1 %
Première transformation	76	1 %	161	1 %
Papier	56	1 %	1 059	4 %

4.2 Des entreprises d'exploitation forestière et de transformation

8 716 entreprises, ayant leur siège social dans la région, travaillent pour la récolte et la transformation du bois. En 2010, elles représentent 2,4 % des entreprises régionales.

Celles-ci emploient un total de 25 886 salariés soit 2 % des salariés de la région.

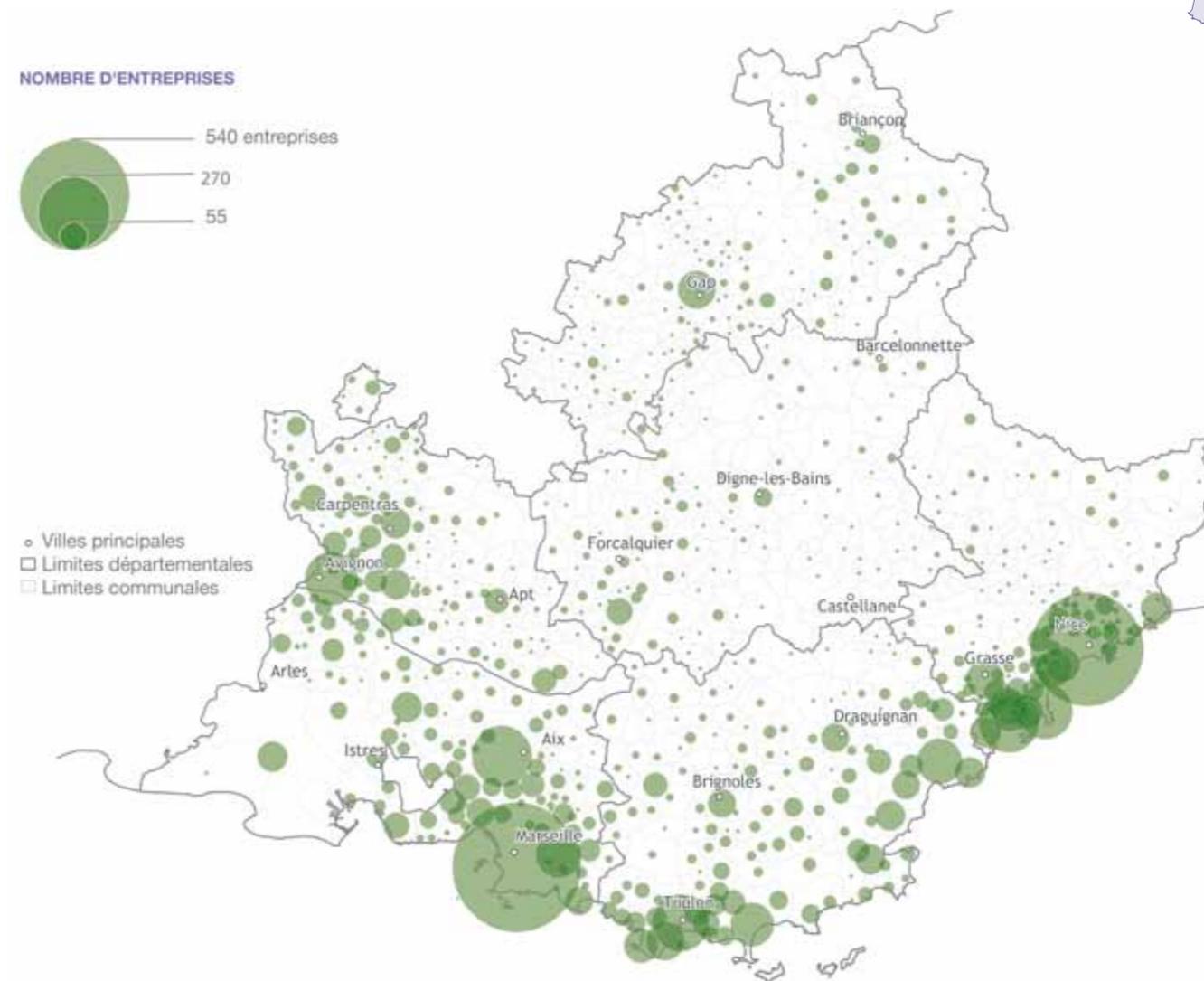
Les entreprises travaillant dans la menuiserie, la charpente et le commerce sont localisées principalement sur le littoral et à l'ouest du Vaucluse. Les autres sociétés sont réparties de manière plus homogène sur l'ensemble du territoire.

En 2011, 53 entreprises sont certifiées PEFC (hors imprimeurs). Elles garantissent une gestion et une exploitation durable des forêts.

↘ ENTREPRISES RÉGIONALES DE RÉCOLTE ET DE TRANSFORMATION DU BOIS



NOMBRE D'ENTREPRISES



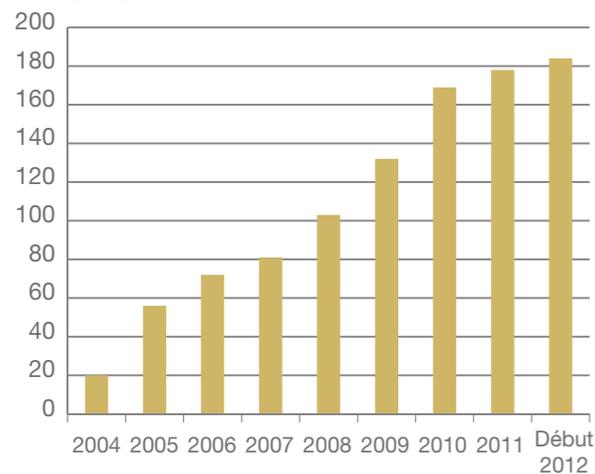
- Villes principales
- Limites départementales
- Limites communales



4.0 Valorisation du bois

↳ **184** chaufferies en fonctionnement
↳ **15 000 t** de produits forestiers consommés

EVOLUTION DU NOMBRE DE CHAUFFERIES EN FONCTIONNEMENT



Sources : Mission régionale Bois Energie 2012

4.3 Le bois énergie, un débouché qui s'organise

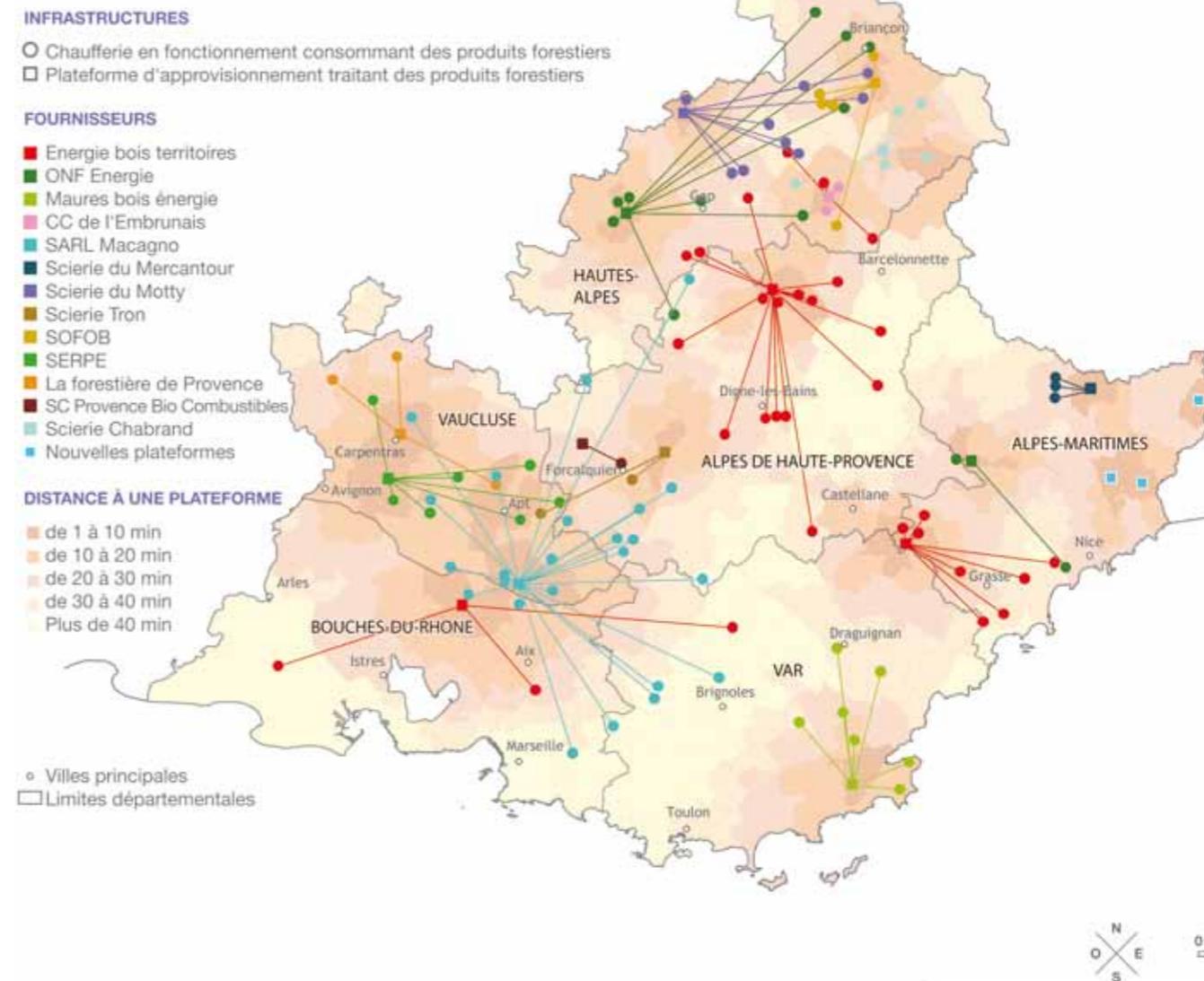
L'utilisation du bois dans les chaufferies automatiques est relativement récente en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Début 2012, 184 chaufferies sont en fonctionnement. Elles consomment 39 000 tonnes de combustible par an pour une puissance totale de 68,5 MW. Dans le même temps, 240 maîtres d'ouvrage étudient la possibilité de mettre en place une chaufferie à bois. Depuis 2003, le nombre de chaufferies a été multiplié par 5 avec en moyenne 25 chaufferies mises en route chaque année.

Les chaufferies automatiques à bois consomment diverses formes de combustibles. Les produits forestiers (plaquettes forestières et connexes de scierie) se distinguent avec une production « locale ». 83 % des chaufferies en fonctionnement consomment ces produits (15 000 tonnes par an). Elles s'approvisionnent auprès de plateformes régionales.

18 plateformes livrant des produits forestiers sont en fonctionnement, 2 plateformes sont en construction et 6 en projet. Elles permettent de valoriser des produits forestiers à l'échelle des territoires. 88 % des chaufferies en fonctionnement sont situées à moins de 40 minutes d'une plateforme.

LE BOIS ÉNERGIE, UN DÉBOUCHÉ QUI S'ORGANISE



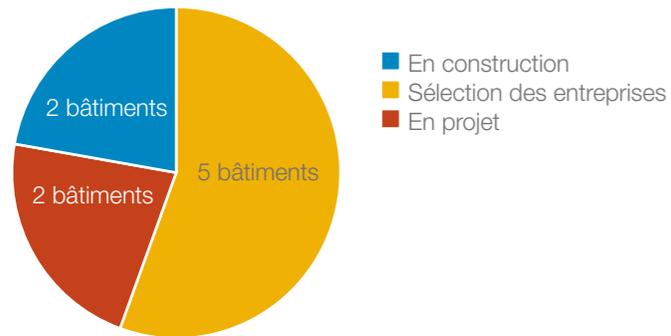
Sources : BD Cartho® - © IGN, PFAR PACA n°8410
Mission régionale Bois Energie 12/2011

4.0 Valorisation du bois

↘
9
projets de
bâtiments en
Bois des Alpes

↘
6 entreprises
en cours de
certification
Bois des Alpes

↘
**ETAT D'AVANCEMENT DU RÉSEAU DES
BÂTIMENTS BOIS DES ALPES**



4.4 Le bois des Alpes valorisé dans la construction

Le bois représente le 2^{ème} poste de déficit commercial en France après le pétrole. Malgré le potentiel forestier et la demande en bois, un faible volume de bois régional est destiné à la construction en bois.

La filière forêt bois est placée au cœur du Schéma Interrégional d'aménagement et de développement du Massif Alpin. Entre 2007 et 2013, son objectif est de mobiliser 240 000 m³ de bois d'œuvre et de créer 800 emplois en lien avec le bois.

L'association Bois des Alpes prône la valorisation en circuit court des bois du massif alpin. La certification « Bois des Alpes » qu'elle porte, est une garantie sur la qualité, l'origine et la traçabilité des bois. L'association accompagne les maîtres d'ouvrage dans la réalisation de leur projet. En 2012, 6 entreprises (scieries et charpentiers) sont en cours de certification dans la région.

En 2011, un réseau de 20 bâtiments pilotes Bois des Alpes a été créé à l'échelle du massif alpin. 9 bâtiments se situent en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ces projets sont à différents stades d'avancement, parmi eux 2 bâtiments sont en cours de construction.

↘
**LE RÉSEAU DES BÂTIMENTS BOIS DES ALPES EN
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**



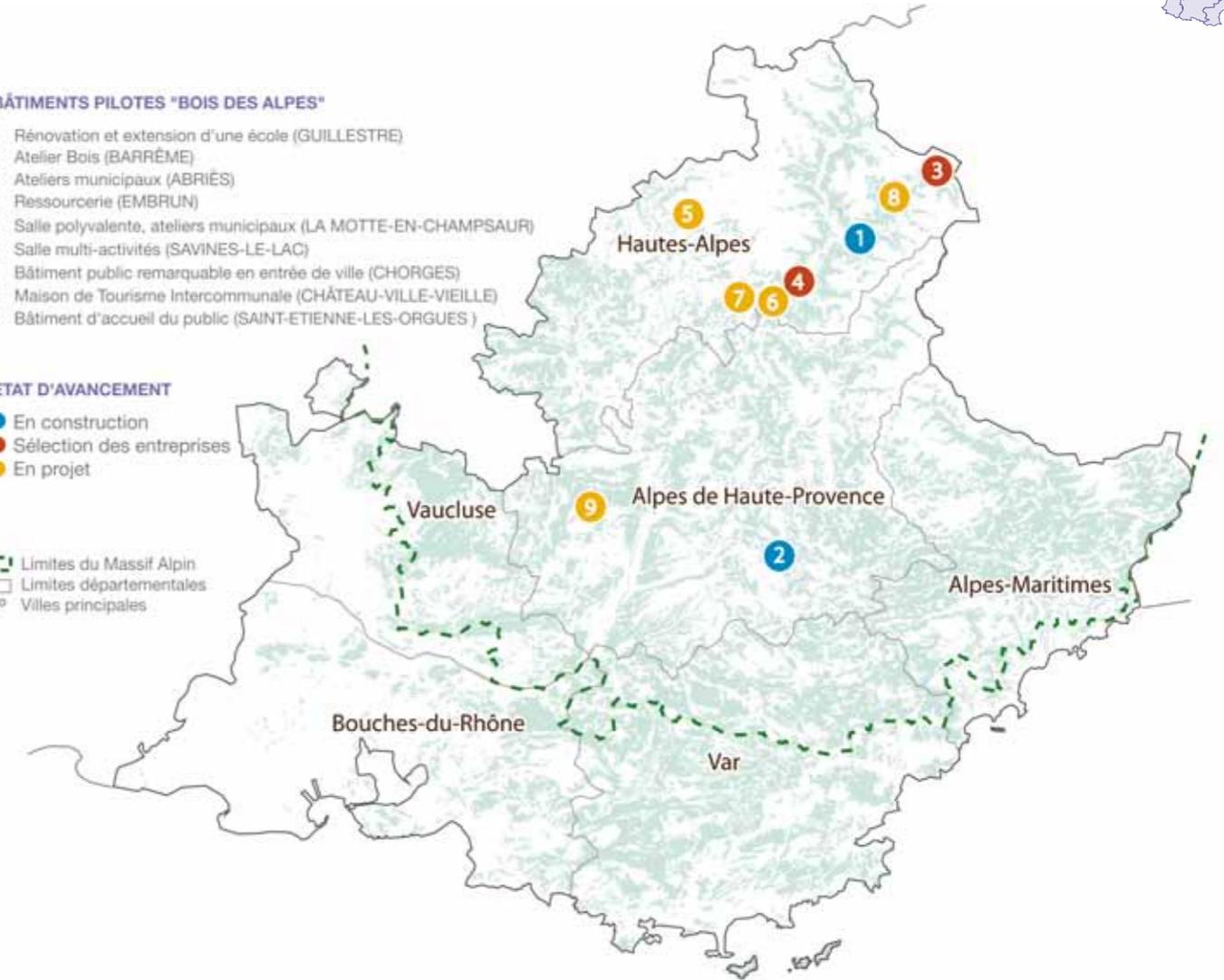
BÂTIMENTS PILOTES "BOIS DES ALPES"

- 1 Rénovation et extension d'une école (GUILLESTRE)
- 2 Atelier Bois (BARRÈME)
- 3 Ateliers municipaux (ABRIÈS)
- 4 Ressourcerie (EMBRUN)
- 5 Salle polyvalente, ateliers municipaux (LA MOTTE-EN-CHAMPSAURI)
- 6 Salle multi-activités (SAVINES-LE-LAC)
- 7 Bâtiment public remarquable en entrée de ville (CHORGES)
- 8 Maison de Tourisme Intercommunale (CHÂTEAU-VILLE-VIEILLE)
- 9 Bâtiment d'accueil du public (SAINT-ETIENNE-LES-ORGUES)

ETAT D'AVANCEMENT

- En construction
- Sélection des entreprises
- En projet

- Limites du Massif Alpin
- Limites départementales
- Villes principales



5.0 Forêt et préservation de l'environnement

↘
12 %
des forêts jouent un rôle de protection des sols

↘
186 000 ha
de forêts concernées

↘ RESTAURATION DES TERRAINS DE MONTAGNE, CEÛZE 1889 - 2005



5.1 La forêt, un rôle de protection

La restauration des terrains de montagne (RTM) est mise en œuvre par l'Office National des Forêts dans les départements alpins. Ce travail a débuté dès le XIX^{ème} siècle avec le reboisement de certains versants. En 2012, on dénombre 186 000 ha de forêts domaniales ayant un rôle de protection marqué. 12 % des espaces forestiers jouent un rôle contre l'érosion des sols et les risques naturels (cruie torrentielle, avalanche, chute de bloc). Ils sont majoritairement localisés dans les Alpes de Haute-Provence (55 %).

Pour limiter les effets de l'érosion et le transport de matériaux (rochers, terres ...), l'Office National des Forêts a construit 7 100 ouvrages de correction torrentielle. Ces ouvrages ont pour objectif de réguler le débit des torrents et de réduire l'action érosive de l'eau sur les versants. Ils sont répartis de manière homogène dans les départements alpins.

La forêt a également un rôle sur la qualité de l'air. Elle absorbe et stocke du carbone lors de sa croissance.

↘ RESTAURATION DES TERRAINS DE MONTAGNE



FORÊTS JOUANT UN RÔLE DE PROTECTION DES SOLS

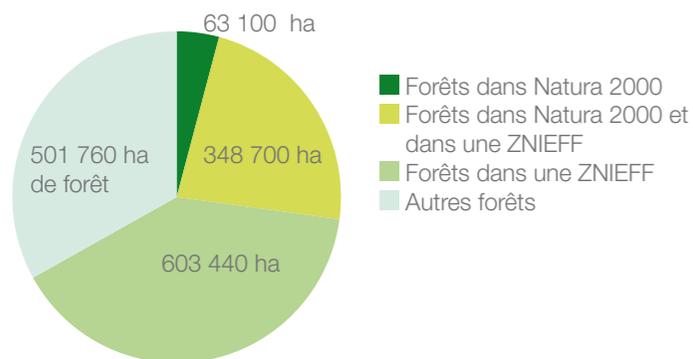


5.0 Forêt et préservation de l'environnement

↘
27 %
des forêts situées dans un espace Natura 2000

↘
952 140 ha
de forêts dans les ZNIEFF

↘ ESPACES FORESTIERS IDENTIFIÉS POUR LEUR BIODIVERSITÉ

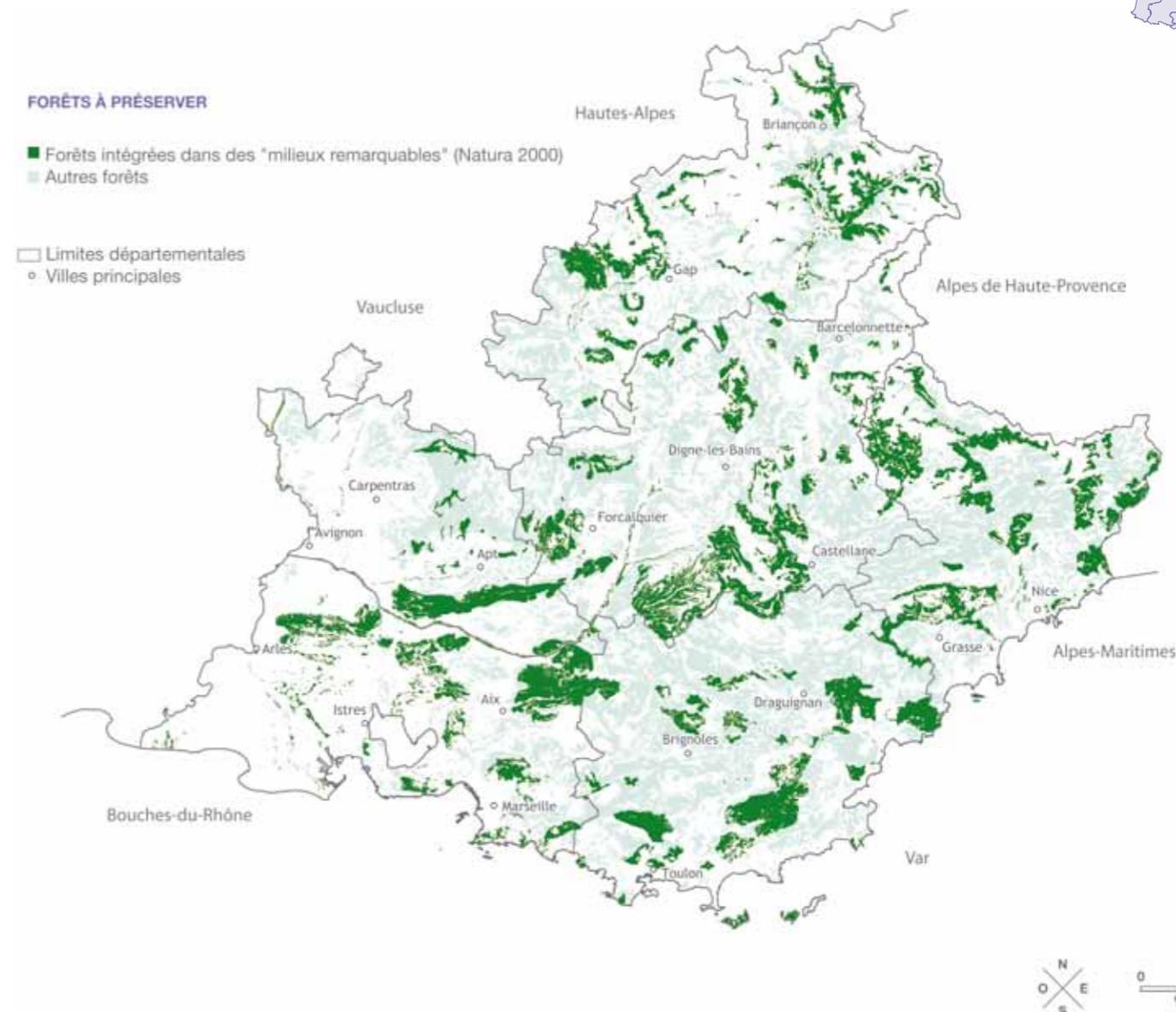


5.2 La forêt, un espace à préserver

La forêt régionale se caractérise par sa biodiversité. 63 % des forêts (952 140 ha), identifiées pour leur biodiversité, sont intégrées dans une Zone d'inventaire Naturel d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Les ZNIEFF identifient, localisent et décrivent les sites d'intérêt patrimonial pour les espèces vivantes et les habitats.

Le réseau Natura 2000 s'appuie notamment sur les ZNIEFF pour identifier les milieux « remarquables ». Ce réseau compte aujourd'hui 411 800 ha de forêts en région, dont 348 700 ha identifiés dans une ZNIEFF. Il a pour objectif de préserver la diversité biologique et de valoriser le patrimoine naturel des territoires.

↘ LA FORÊT, UN ESPACE DE BIODIVERSITÉ

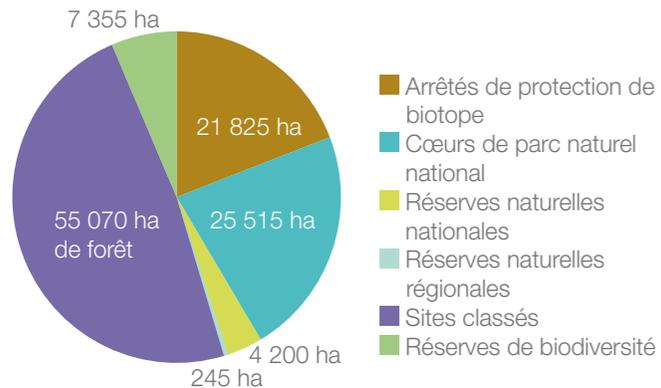


5.0 Forêt et préservation de l'environnement

↘
8 %
des forêts dans un zonage de protection

↘
114 210 ha
de forêts protégées

↘ ESPACES FORESTIERS INTÉGRÉS DANS DES ZONAGES DE PROTECTION



5.3 La forêt régionale protégée

Le Grenelle de l'environnement prévoit la conservation des milieux naturels, notamment par la création de zones protégées. La stratégie de création d'aires protégées a pour objectif de combler les lacunes de protection des espaces naturels. D'ici 2019, 2 % du territoire national devrait être intégré dans des outils de conservation. Ces derniers se déclinent sous la forme de mesures et d'actions réglementaires. Ils protègent les espaces naturels dans lesquels sont intégrées les forêts.

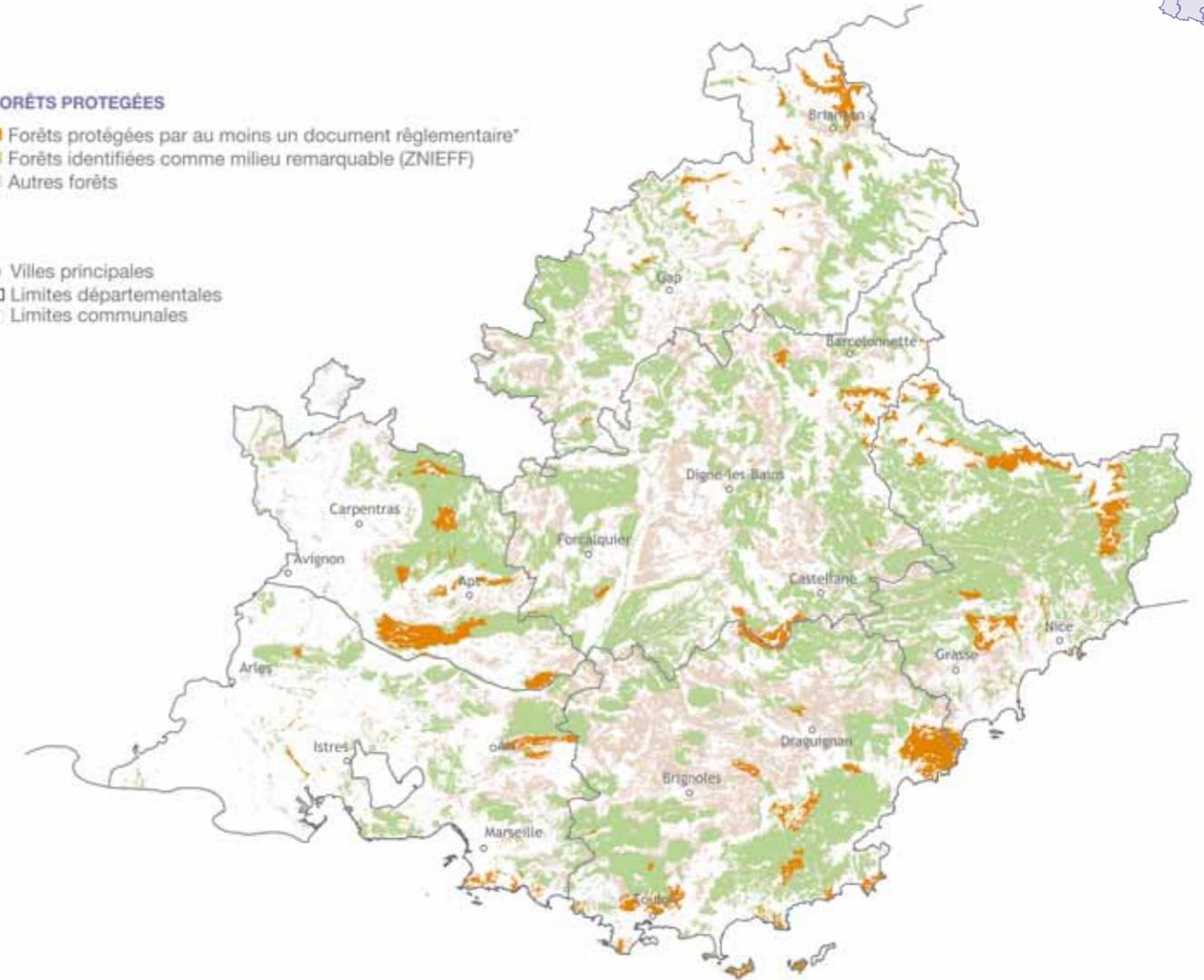
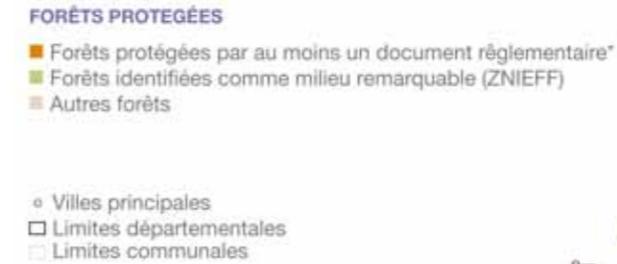
Avec 8 % de forêts protégées (cœurs de parcs nationaux, arrêtés de protection de biotope, réserves naturelles nationales, réserves biologiques et sites classés) et un taux de boisement de 48 %, la forêt régionale contribue largement à l'objectif de protection du territoire de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

6 % des forêts dites « remarquables » sont dans un zonage de protection.

Les cœurs de parcs nationaux et les sites classés sont les principaux zonages réglementaires dans la région. Les travaux forestiers sur ces territoires sont fortement réglementés, voire interdits.

Les forêts sont également protégées lorsqu'elles sont classées en espaces boisés classés (EBC) dans les plans locaux d'urbanisme (PLU) et les plans d'occupation des sols (POS). Dans ce cas, les communes interdisent les changements d'affectation ou de mode d'occupation du sol pouvant compromettre la conservation et la protection des boisements.

↘ LES ESPACES FORESTIERS PROTÉGÉS



*Arrêtés de Protection de Biotope, Réserves Naturelles régionales et nationales, Réserves de Biodiversité, Sites Classés, Cœurs de Parcs Nationaux.

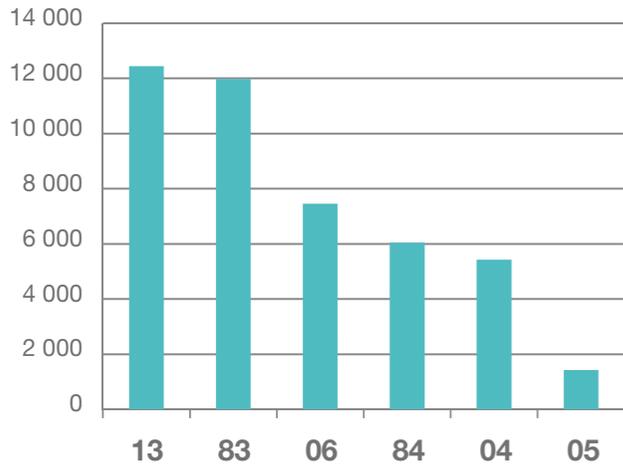


6.0 Forêt et enjeux sociaux

↘
44 780
 constructions
 isolées en forêt

↘
37 290 ha
 de forêts à
 proximité
 d'une zone
 péri-urbaine

↘ NOMBRE DE CONSTRUCTIONS ISOLÉES EN FORÊT



Sources : CRIGE, Occupation du sol 2006

6.1 La forêt, un espace à proximité des zones péri-urbaines

La forêt régionale s'étend jusqu'au littoral, elle touche des espaces touristiques et des zones urbaines fortement peuplées.

Les équipements routiers développés au cœur des massifs forestiers facilitent leur accessibilité. La forêt a un rôle récréatif, social et paysager.

2 % des espaces forestiers (37 290 ha) sont à proximité immédiate des zones urbaines et des voies de communication. Dans les Bouches-du-Rhône, ce taux atteint 7 %. Environ 2 % des espaces forestiers sont à moins de 200 m des zones urbaines et péri-urbaines dans le Var, les Alpes-Maritimes et le Vaucluse. Sur les départements littoraux, la pression sociale peut agir comme un frein à la gestion et à l'exploitation des espaces forestiers.

La distance entre les zones artificialisées et la forêt est plus importante dans les Hautes-Alpes et les Alpes de Haute-Provence (moins de 1 %).

44 780 constructions isolées sont en forêt. Ces dernières sont principalement localisées dans les Bouches-du-Rhône et le Var (55 %). Ce taux illustre un fort mitage, moins important dans les Alpes-Maritimes, le Vaucluse, les Alpes de Haute-Provence et les Hautes-Alpes.

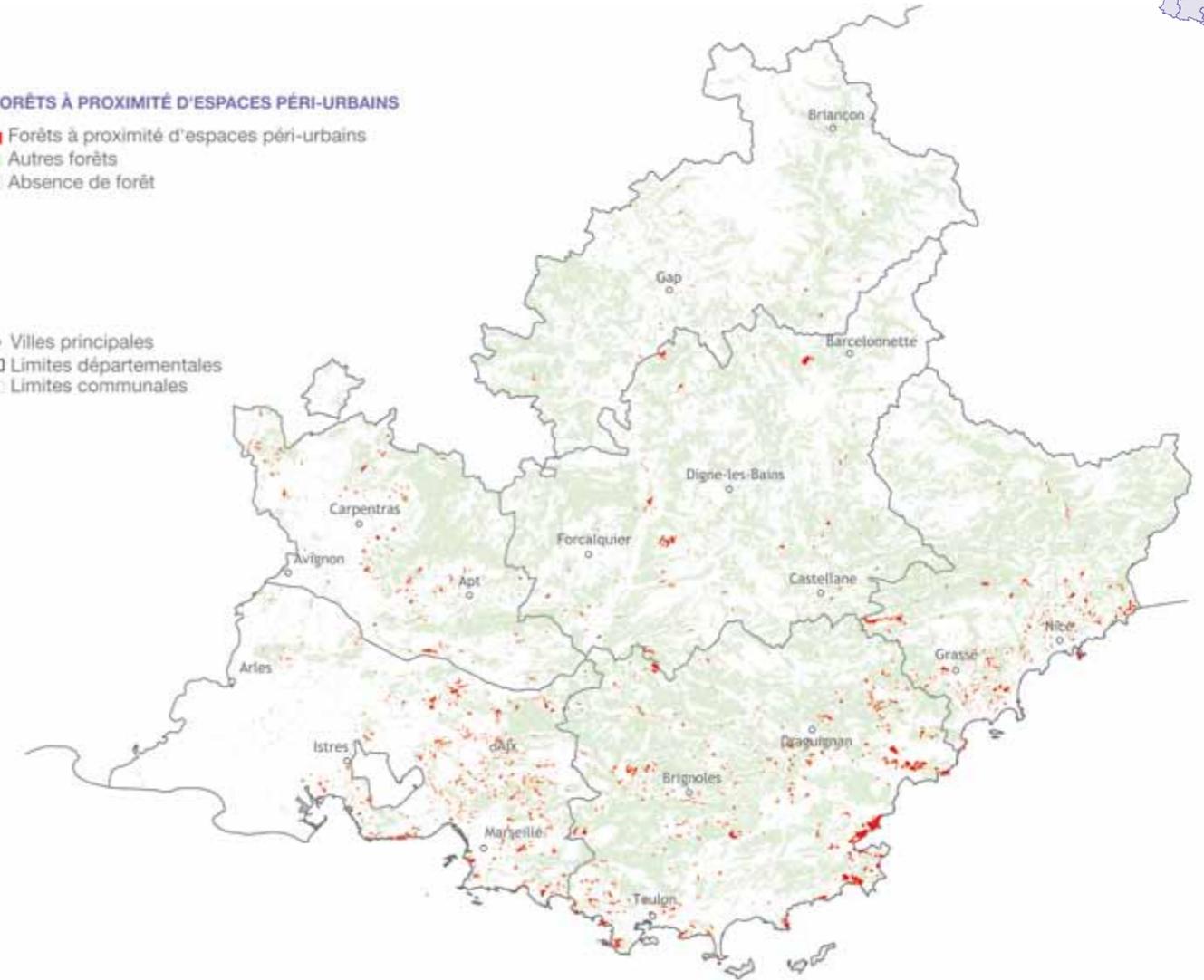
↘ LA FORÊT, UN ESPACE À PROXIMITÉ DES ZONES PÉRI-URBAINES



FORÊTS À PROXIMITÉ D'ESPACES PÉRI-URBAINS

- Forêts à proximité d'espaces péri-urbains
- Autres forêts
- Absence de forêt

- Villes principales
- Limites départementales
- Limites communales



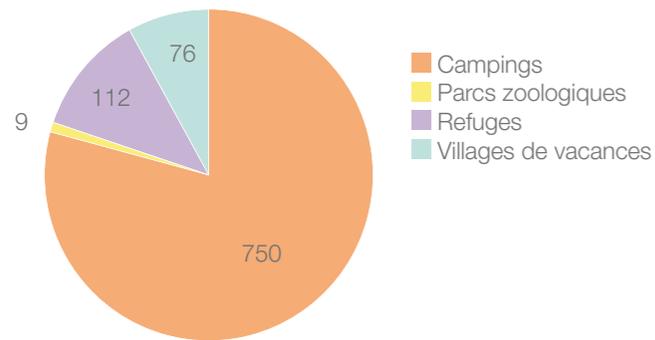
Sources : BD Cartho® - © IGN, PFAR PACA n°B410
IFN Cycle 3, CRIGE occ_sol 2006

6.0 Forêt et enjeux sociaux

↘
947
structures
d'accueil du
public en forêt

↘
750
campings
en forêt

↘ STRUCTURES DE LOISIRS EN FORÊT



6.2 La forêt, un espace d'accueil et de passage

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, différents types d'équipements sont créés permettant l'accueil, la pratique d'activités sportives et l'hébergement en forêt.

99 % des campings, refuges, villages de vacances et parcs zoologiques sont en forêt. Parmi ces structures, les campings sont majoritaires (750 en forêt).

L'association Forêt Réseau Tourisme (Forestour) regroupe des propriétaires forestiers qui proposent des activités de tourisme, sports et loisirs en forêt privée. En 2011, 130 propriétaires de la région sont membres de son réseau.

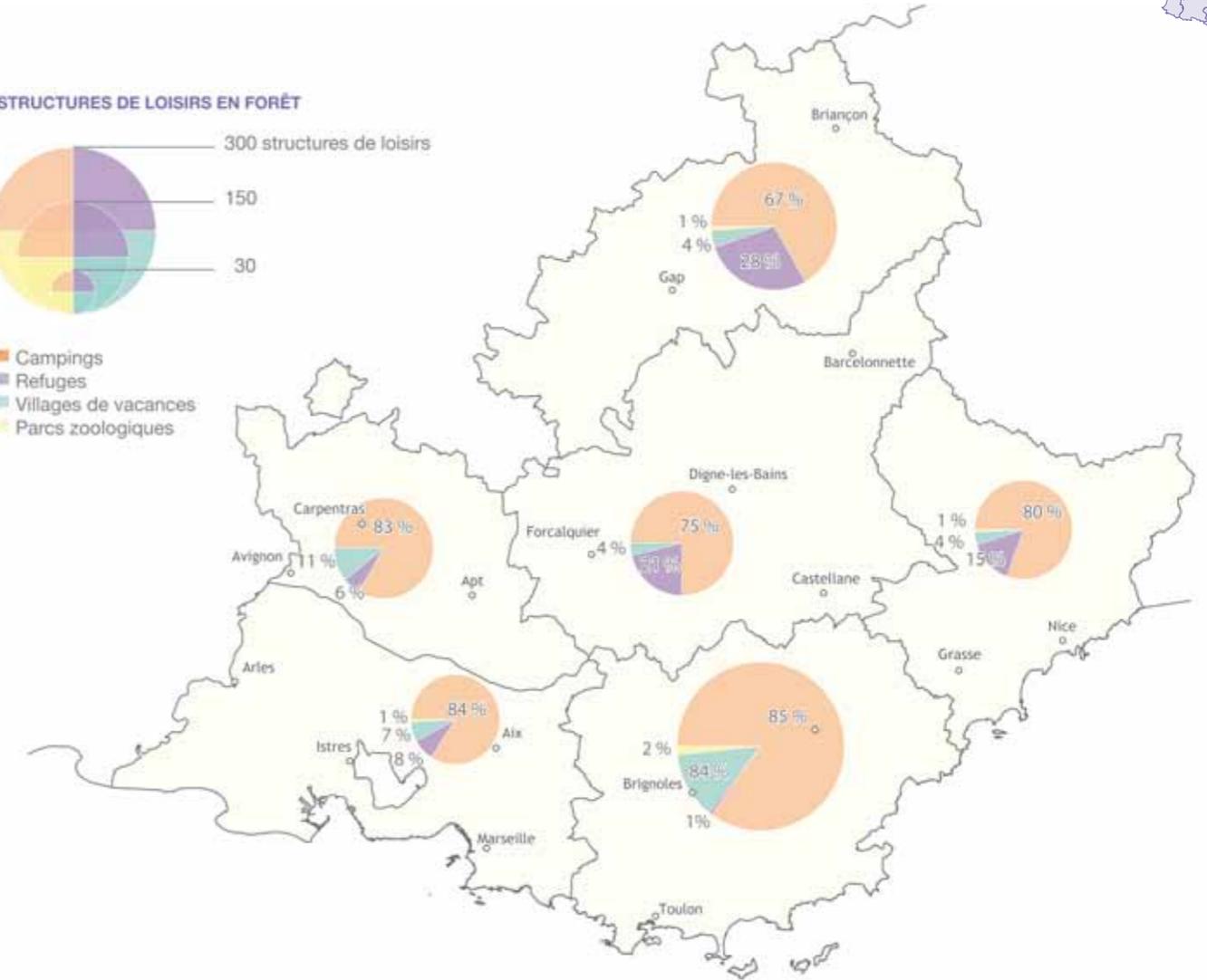
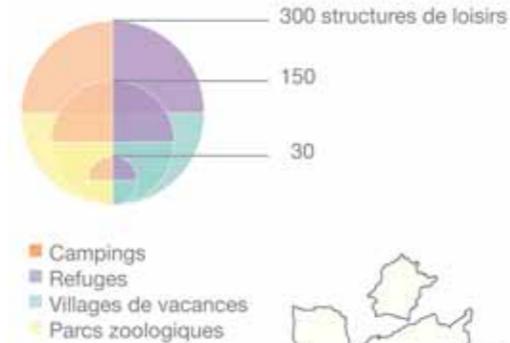
La forêt est également équipée de sentiers de randonnées. 43 sentiers de Grandes Randonnées (GR) et 22 sentiers de GR de Pays s'étendent sur 2 930 km en forêt soit 56 % des GR.

Dans chaque département, un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) est établi. Il a pour objectif de préserver les sentiers, de garantir leur qualité et de promouvoir les activités sportives.

↘ LA FORÊT, UN ESPACE D'ACCUEIL



STRUCTURES DE LOISIRS EN FORÊT



7.0 Risques en forêt

↘
16 360
incendies en
20 ans

↘
88 610 ha
de forêts
incendiées

La forêt est soumise à plusieurs risques qui en font un milieu sensible.

Le risque incendie est très important en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Depuis 20 ans, 16 360 feux ont parcouru 88 610 ha de forêts.

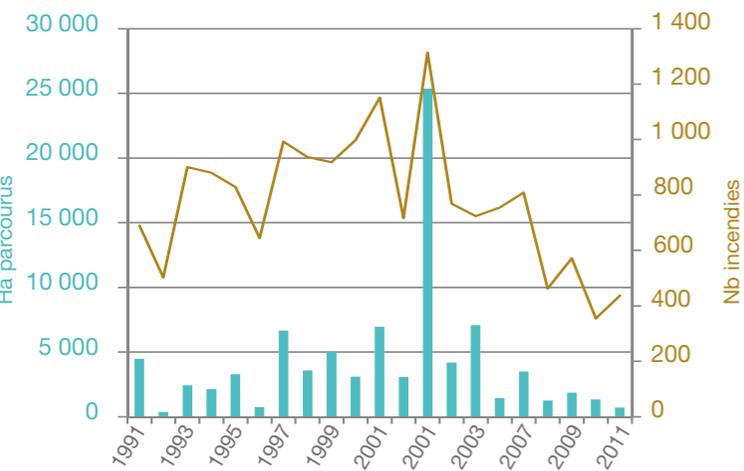
En 2010, 70 % des feux (dont l'origine est connue) sont de cause involontaire ou accidentelle. Ce risque est plus important sur les zones littorales, péri-urbaines et touristiques. Les départements du Var, des Bouches-du-Rhône et, dans une moindre mesure, des Alpes-Maritimes sont les plus touchés.

La récurrence des incendies contribue à l'appauvrissement des sols et une diminution de la diversité forestière. Elle rend également plus difficile son renouvellement.

Les forêts sont également soumises à des risques phytosanitaires. En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le climat méditerranéen renforcé par les conditions climatiques exceptionnelles fragilise les forêts.

Des maladies et parasites (insectes et champignons) se développent et conduisent à des dommages importants en forêt (défoliation, coloration anormale, mortalité ...).

IMPORTANCE DES INCENDIES EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



Sources : Prométhée 2011

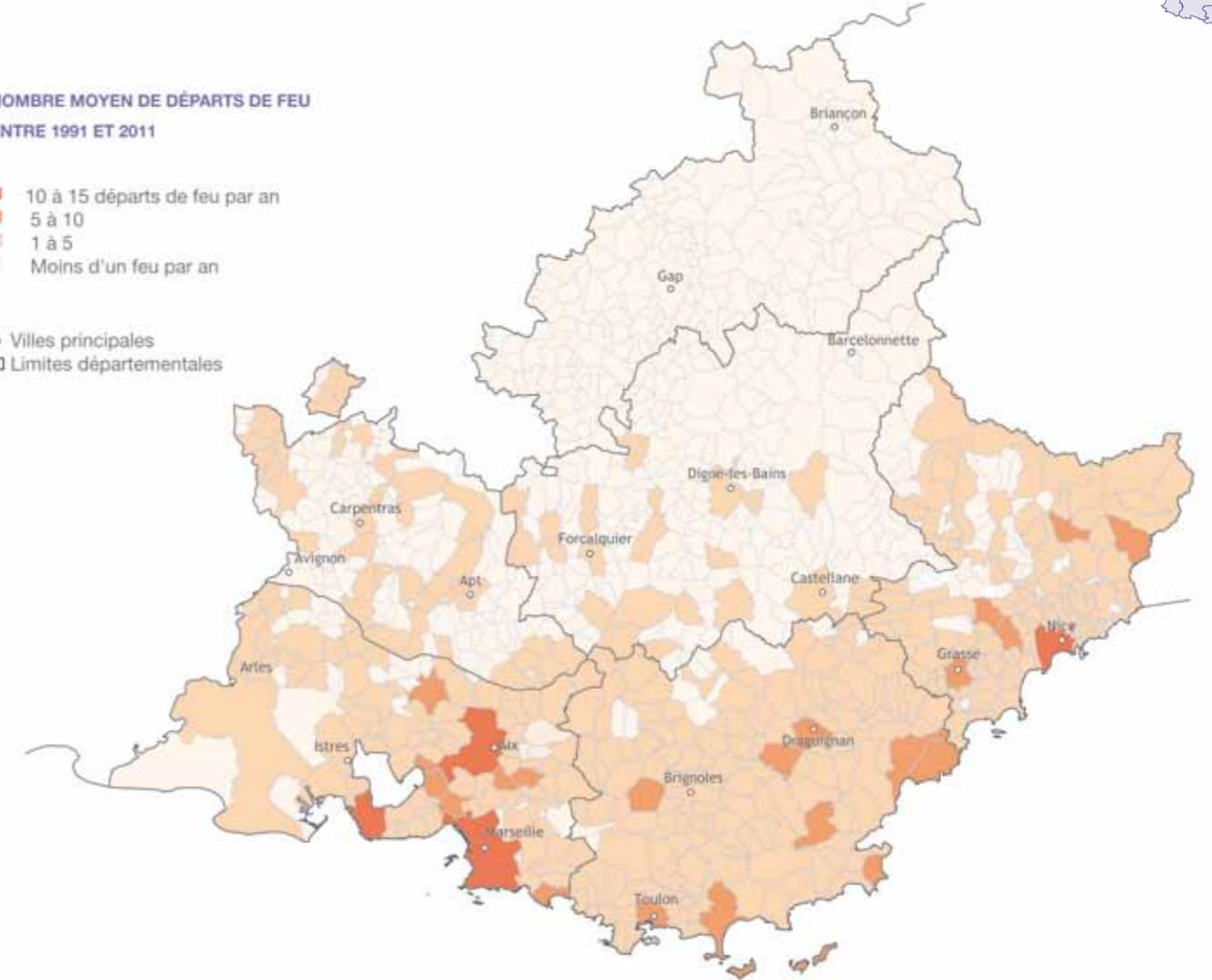
LOCALISATION DES ZONES SENSIBLES AU RISQUE INCENDIE



NOMBRE MOYEN DE DÉPARTS DE FEU ENTRE 1991 ET 2011

- 10 à 15 départs de feu par an
- 5 à 10
- 1 à 5
- Moins d'un feu par an

- Villes principales
- Limites départementales



Sources : BD Carto® - © IGN, PFA PACA n°8410 Prométhée 2012

↘
Le site :
www.ofme.org



Le site d'information sur la forêt de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Instrument essentiel de la diffusion de l'information forestière au sein de l'Observatoire de la forêt méditerranéenne, le site www.ofme.org a été mis en place dès 2001.

Il met notamment à disposition un espace d'actualités, un ensemble documentaire de référence et une cartothèque interactive.

Avec plus de 437 000 connexions en 2011, soit en progression constante depuis sa création -les visiteurs sont aujourd'hui 80 fois plus nombreux !-, il est devenu un outil incontournable de l'information des acteurs sur la forêt régionale, et a acquis une notoriété nationale.

Animé par les Communes forestières en partenariat avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ce site est également un outil fédérateur des acteurs forestiers pour la diffusion des informations sur la forêt régionale, auprès des décideurs publics et privés.

Des sites partenaires thématiques

Des sites thématiques sont associés au site de l'Observatoire, pour apporter une information spécifique sur un thème de la forêt et du bois :

Le site de la Mission régionale Bois Energie :

www.ofme.org/bois-energie

Il livre des actualités et informations sur la filière bois énergie et ses acteurs, propose une importante documentation à destination des porteurs de projet et recense l'ensemble des réalisations bois énergie.

Le site de la certification PEFC :

www.ofme.org/pefc-paca
Espace régional à disposition des adhérents à la certification forestière PEFC, ce site propose également la liste des propriétaires forestiers et des entreprises de la filière forêt-bois certifiés en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

L'espace débroussaillage :

www.ofme.org/debroussaillage

Ce site constitue une boîte à outils à l'usage des élus pour l'application des obligations légales de débroussaillage.

Le site du réseau des territoires forestiers :

www.territoiresforestiers-paca.eu

Dédié au réseau régional des Chartes forestières de territoire, il propose un espace descriptif des territoires engagés dans une démarche de charte, ainsi que des conseils et outils pour la mise en œuvre d'un projet forestier territorial.

Le site du CRPF Provence-Alpes-Côte d'Azur :

www.ofme.org/crpf

Site de la forêt privée, il apporte des informations propres au Centre régional de la propriété forestière, ainsi que des fiches techniques.

Et bientôt, le site des Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur :

www.ofme.org/communesforestieres

Le réseau des Communes forestières en Provence-Alpes-Côte d'Azur disposera à terme d'un site d'information spécifique à la forêt publique. Il proposera tous les outils développés par le réseau pour accompagner les élus dans leur rôle de propriétaire forestier, aménageur du territoire, maître d'ouvrage et responsable de la sécurité.

Vous pouvez...

Vous abonner à la lettre d'information mensuelle :

<http://www.ofme.org/lettre-info.php3>

Vous abonner au fil d'actualité :

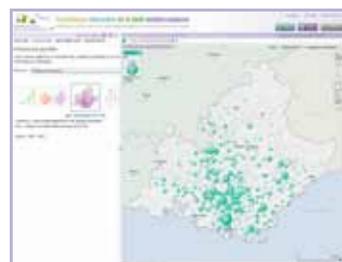
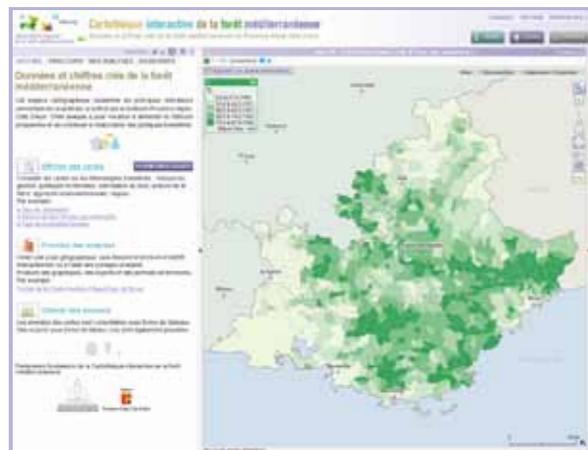
<http://www.ofme.org/rss.php5>

Réagir sur le forum : <http://www.ofme.org/forum.php3>





La Cartothèque interactive



www.ofme.org/cartotheque

La Cartothèque interactive est issue directement de la mission de diffusion des données forestières par l'Observatoire de la forêt méditerranéenne.

Accessible à partir de son site www.ofme.org, cet outil met à disposition les principaux indicateurs permettant de caractériser la forêt et ses activités en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Maniable, la cartothèque autorise la représentation des indicateurs à différentes échelles et sous des formes variées, afin de répondre aux attentes des acteurs de forêt et du bois sur divers territoires.

Echelle de diffusion adaptée

La cartographie interactive permet de sélectionner un territoire sur lequel mener des analyses, tout en relativisant les informations obtenues par rapport aux données régionales.

Des représentations variées

Cet outil propose différents modes de représentation des indicateurs :

- > Cartes
- > Graphiques
- > Chiffres clés.

Il offre ainsi une vision plurielle d'une problématique sur une zone géographique ciblée.

Edition de tableaux de bord

Interactive, cette application donne la possibilité de produire des « tableaux de bord forestiers ». Ces portraits de territoire établissent un état des lieux de la forêt et des activités forestières sur le territoire sélectionné.



Observatoire régional
de la forêt méditerranéenne



Communes forestières
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pavillon du Roy René
CD 7 Valabre
13120 Gardanne
www.ofme.org

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Hôtel de Région
27 place Jules Guesde
13481 Marseille Cedex 20
www.regionpaca.fr



Partenaires de l'Observatoire

